

DÉPARTEMENT DES LANDES

Mairie de

SAINT MARTIN DE HINX

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX
Séance du 29 juillet 2025 à 19 heures
A la salle du Conseil Municipal.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Absents excusés : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL SYNTHÉTIQUE

Étaient présents : Mmes et MM. A. LAPEGUE, P. LARD, L. GIBARU, J SIROT, E. BRAYELLE, J-M GARAT, N. DARTIGUENAVE, P. DARRACQ, M. VERGEZ.

Étaient absents excusés : Mmes et MM., J-PH BENESSE (pouvoir à Mr J. SIROT), E. GARAT (pouvoir à Mr J-M GARAT), M-D GUIOSE (pouvoir à Mr M. VERGEZ), V. VAN PEVENAGE, Ph. LIOT.

Secrétaire de séance : M. Mathieu VERGEZ.

	<p><u>Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11/06/2025 : Approuvé.</u> <u>Rapporteur : Mr le Maire.</u></p>	
1	<p><u>Délibération : COMMANDE PUBLIQUE</u> : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de ST MARTIN DE HINX et la Communauté de communes MACS et des communes du territoire de MACS pour des achats portant sur l'acquisition et ou la location d'équipements dans le domaine du numérique. <u>Rapporteur : Mr le Maire.</u></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
2	<p><u>Délibération : INFRASTRUCTURES</u> : Plan Pluriannuel d'Investissement voirie 2021-2026 - Versement d'un fonds de concours communal pour les travaux de réaménagement du centre-bourg à Saint-Martin-de-Hinx. <u>Rapporteur : Mr P. LARD.</u></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
3	<p><u>Délibération : SYDEC</u> : participation communale – dépose de candélabres parking salle polyvalente - affaire n° 060410. <u>Rapporteur : Mr P. LARD.</u></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
4	<p><u>Délibération : FINANCES LOCALES</u> : Décision Modificative n° 1 <u>Rapporteur : Mr J. SIROT.</u></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
5	<p><u>Délibération : FINANCES LOCALES</u> : demande de subvention FEC – année 2025 – travaux d'investissement. <u>Rapporteur : Mr J-M GARAT.</u></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
6	<p><u>Délibération : FINANCES LOCALES</u> : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Télécoms 2025. <u>Rapporteur : Mr J. SIROT.</u></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>

7	<p>Délibération : ENFANCE JEUNESSE : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – modification des tarifs du centre de loisirs intercommunal. <i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
8	<p>Délibération : ENFANCE JEUNESSE : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - approbation du règlement intérieur de l'ALSH intercommunal et espace jeunes intercommunal. <i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
9	<p>Délibération : DOMAINE ET PATRIMOINE : modification de l'assiette de la Voie Communale dite route de Billon. <i>Rapporteur : Mr P. LARD.</i></p>	<p>10 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION 1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (A.LAPEGUE)</p>
10	<p>Délibération : DOMAINE ET PATRIMOINE : modification de l'assiette et déclassement d'une partie de la Voie Communale dite route de Billon. <i>Rapporteur : Mr P. LARD.</i></p>	<p>10 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION 1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (A.LAPEGUE)</p>
11	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint d'animation territorial dans une commune de moins de 2 000 habitants, dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création d'un service public. <i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
12	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. <i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
13	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : suppression d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique territorial dans une commune de moins de 2 000 habitants, dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création d'un service public (art. L. 332-8 6° du code général de la fonction publique). <i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>

14	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : suppression d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint d'animation territorial dans une commune de moins de 2 000 habitants, dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création d'un service public (art. L. 332-8 6° du code général de la fonction publique).</p> <p><i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
15	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.</p> <p><i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
16	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.</p> <p><i>Rapporteur : Mme L. GIBARU.</i></p>	<p>12 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
17	<p>Informations et questions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision du Maire 2/2025 - Création d'un 2^{ème} bureau de vote - Inaugurations à venir - Allée et esplanade Trinquet - Site ruisseau - Extension du cimetière - ZAE - Bar du fronton - Chauffage de l'école 	

Fin de séance : 21 H 15.

A Saint-Martin-de-Hinx, le 30 juillet 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Alexandre LAPÈGUE.



Mathieu VERGEZ.